

L'entrepreneuriat congolais à l'épreuve des pouvoirs magiques

Une face cachée de la gestion culturelle du risque ?

AU Congo et ailleurs, le phénomène de sorcellerie ou *kindoki* est une composante centrale de l'environnement culturel de l'entrepreneur. Pour le sociologue zaïrois Buakasa (1), la sorcellerie est perçue comme une intelligence et un pouvoir d'une autre nature, qui dépasse l'intelligence et le pouvoir humains ordinaires, qui permet de dominer et de nuire à la vie et aux biens des autres ; aussi bien que de protéger ou de réaliser certains désirs, tel celui d'acquérir des richesses ou d'affirmer sa personnalité. En fait, le phénomène de la sorcellerie qui est répandu en Afrique noire procède d'un système de pensée qui renvoie, notamment, à divers principes fondamentaux (2) : le principe d'autorité, le principe d'ambivalence, le principe d'affinité familiale. Facteur déterminant de socialisation, ce phénomène est aussi paradoxalement un facteur essentiel dans la dissidence, génératrice de risques multidimensionnels et pourrait être, nous semble-t-il, à l'origine de l'émergence de l'esprit d'entreprise et de comportements managériaux spécifiques. L'objet du présent article est donc de rendre compte, à partir des résultats d'une enquête, de la dynamique entrepreneuriale des hommes d'affaires congolais en rapport avec le phénomène de la sorcellerie.

L'entrepreneur congolais dans son milieu sociologique

L'analyse de la genèse de la pensée économique révèle que celle-ci s'est formée dans un contexte socio-économique qui, bien que revendiquant aujourd'hui son universalité, n'a pu s'affranchir totalement de son particularisme sociétal (3). Perroux ne peut s'empê-

cher d'employer cette formulation accablante de « *pensée économique d'Occident, parce qu'entraînée par un seul et même espoir : le triomphe des raretés naturelles, l'inertie sociale* » (4).

Ce qui paraît d'une banale généralité est pourtant l'expression d'une réalité autrement complexe : quel sens prend la notion d'entrepreneur, dans un contexte socio-économique où les concepts de rareté et d'inertie ne recouvrent certainement qu'un jeu sans nulle importance ?

En fait, le contexte social congolais méprise une telle causalité, ses effets se révélant tout autant inefficaces. En effet, la sorcellerie présente, prégnante est aussi un ensemble de mythes. Les mythes de l'invincibilité, de la puissance, de l'ingéniosité, de l'abondance et de la rareté. A ce propos, Warnier résume ainsi l'ambivalence de la sorcellerie : « *Le riche est soupçonné de sorcellerie — à preuve ses richesses. Le pauvre l'est également — à preuve la jalousie qu'éveille en lui la richesses des autres* » (5). La sorcellerie est un instrument de lutte contre la rareté. Elle est conçue comme susceptible d'apporter l'abondance. Dans la synthèse de Warnier mentionnée précédemment, la sorcellerie peut de façon double et en un temps record apporter la richesse. Ainsi, l'exercice d'une activité commerciale par un homme d'affaires peut avoir un effet d'aimant vis-à-vis de la clientèle. Le succès n'a rien de fortuit ici, en ce sens qu'au-delà de la politique classique de marketing, c'est surtout la sorcellerie qui aurait le pouvoir d'attirer la clientèle vers cet entrepreneur. De façon plus spectaculaire, la sorcellerie peut être à la base d'un enrichissement immédiat en actifs financiers et réels, sans effort apparent.

Dans une étude, basée sur de nombreuses enquêtes de terrain au Congo, R. Devauges posait on ne peut mieux le problème de l'ambivalence de la sorcellerie dans la conduite des affaires. Au sein d'un environnement économique donné, le facteur de concurrence est conçu comme moteur du progrès en même temps qu'il peut devenir, sous l'effet de la sorcellerie, un élément redoutable de destruction (6). A un cadet, la structure sociale lignagère ne peut reconnaître l'excellence et détient toutes les capacités à en contenir les manifestations. Seuls les aînés, et les oncles notamment, détiennent l'ensemble des aptitudes nécessaires à entreprendre. Dans ces con-

(1) T.K.M. Buakasa, *Lire la religion africaine*, Kinshasa, NORAF, 1988, p. 41.

(2) Voir à ce propos B. Logmo, « Sorciers et guérisseurs basa », *Afrique Méditerranée*, 12 (112), 1973, pp. 591-596 ; ainsi que A. Ongolo, *Données factuelles sur l'Evu en milieu éton*, Yaoundé, ISH-MESRES, 1984, pp. 57 et suiv.

(3) P. Vidonne, *La formation de la pensée économique*, Paris, Economica, 1986.

(4) F. Perroux, *L'économie du XX^e siècle*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1991, p. 19.

(5) J.-P. Warnier, « L'économie politique de la sorcellerie », *Revue de l'Institut de sociologie*, n° 3-4, 1988, Université libre de Bruxelles, p. 261.

(6) R. Devauges, *L'oncle, le ndoki et l'entrepreneur*, Paris, ORSTOM, 1977.

ditions, les traits dominants qui définissent l'entrepreneur — goût du risque, innovation, talent d'organisateur, logique d'accumulation, etc. — apparaissent comme contraires aux valeurs sociales lorsqu'ils ne sont pas incarnés dans une figure socialement dominante. En conséquence, le risque d'entreprendre devient énorme : il est attaché à la vie de l'entrepreneur, et non à sa fortune.

Dans la résurgence de la sorcellerie au sein des milieux entrepreneuriaux, le syncrétisme est d'un secours essentiel. En effet, un cadet candidat à la profession d'entrepreneur ou exerçant déjà dans ce type d'activité, n'entre souvent en dissidence vis-à-vis du pouvoir magico-religieux détenu par les aînés et du contrôle social qui en découle, que parce qu'il a reçu l'assurance, ou du moins perçoit la possibilité d'échapper aux effets nuisibles de la sorcellerie en s'appuyant sur les religions du livre.

Ainsi, le respect des préceptes bibliques notamment est-il devenu une parade efficace contre les effets inhibiteurs et destructeurs de la sorcellerie ; ceci conduira le cadet qui s'engage dans le monde des affaires à tenter de gérer de manière dynamique, et dans le registre des croyances religieuses, les risques inhérents à la sorcellerie.

La sorcellerie, une modalité de gestion culturelle du risque ?

La sorcellerie en tant que composante des forces et pratiques de dissidence dans la société congolaise se révèle en effet, à certains égards, comme un facteur permissif pour la construction de l'esprit d'entreprise, en ce sens qu'elle tend paradoxalement à accélérer l'avènement de l'idéologie du modernisme et de la rationalité capitaliste. En effet, dans le Congo contemporain, les conflits de pouvoirs et d'autorité aînés-cadets du système social lignager se traduisent par des conduites de rupture de la part des seconds. A cet égard, le sociologue Manczaka (7) note à juste titre au sujet du groupe ethnique des Bakongo que « *la rupture au sein du lignage, les tensions sociales, signifient rejet de l'origine commune, (...) donc la fin de l'existence du kanda (lignage)* ». Il en résulte d'abord notamment : l'éclatement des familles lignagères au profit de modèles familiaux moins étendus, des migrations individuelles ou collectives de dimensions intrarégionales, parfois interrégionales, ainsi que l'accélération de l'exode rural. Ce processus favorise chez les individus les plus dynamiques l'émergence de valeurs comme l'individualisme, le goût du risque, l'innovation, le désir d'accumuler des richesses, etc. qui constituent le fondement de l'esprit d'entreprise. On sait

(7) C. Manczaka, *Structures matrilinéaires et société lari du Congo*, Lille, Université des

Sciences et Techniques, 1985, p. 263 (Thèse d'État ès Lettres et Sciences Humaines).

par exemple, et depuis longtemps, que la forte migration interne de certains groupes ethniques — la pression démographique et l'attrait économique de la ville aidant — a servi et sert encore de puissants vecteurs à leur dynamisme, reconnu dans les affaires : c'est notamment le cas, en Afrique centrale, des Bamiléké du Cameroun, des Baluba du Zaïre, des Bakongo du Congo, d'Angola et du Zaïre. Or, les valeurs favorables à l'éclosion et au développement de l'esprit d'entreprise sont en général étouffées dans le système social lignager par le principe communautaire, qui régit d'une part les rapports de propriété des principaux moyens de production — notamment la terre qui renvoie à la liaison fondamentale : ancêtres-terres-lignages —, d'autre part les mécanismes de production et de répartition de la richesse, enfin l'emprise monopolistique des aînés sur un pouvoir sorcellaire qu'ils emploient largement, semble-t-il, au contrôle social des cadets.

En conséquence, pour espérer réussir plus tard dans leurs projets d'entreprise, les individus les plus dynamiques doivent prendre le risque de rompre, au moins partiellement, avec la famille étendue. Ce risque comporte nombre d'aspects. On mentionnera notamment le danger d'anthropophagie ou, si l'on préfère, celui d'être « mangé » symboliquement, en particulier par l'oncle ; le risque de marginalisation sociale par rapport au lignage ; le risque de faillite lié à la capacité de résistance, voire d'agression que détient le groupe lignager lorsque la gestion des affaires d'un cadet fait valoir, de façon prioritaire, le calcul économique sur l'altruisme familial.

Deux situations sont par la suite envisageables : en cas d'échec dans son aventure entrepreneuriale, l'ordre lignager évoquera la malédiction des mânes des ancêtres pour justifier cet échec d'un membre du collectif « égaré », qui peut s'exposer alors au bannissement pur et simple. En cas de prospérité, en revanche, ce membre devra utiliser son prestige d'homme d'affaires pour se réconcilier avec la famille élargie, en assujettissant toutefois ses rapports avec l'ordre lignager — et partant le phénomène de sorcellerie —, à la rationalité de l'économie de marché, via des comportements managériaux qui procèdent d'une éthique mixte. Cette dernière, avons-nous constaté ailleurs (8), est à la fois la résultante d'un attachement positif à des éléments significatifs du système local de valeurs, et de l'assimilation de normes et valeurs à la fois techniques et gestionnaires, extérieures à ce premier milieu. C'est ce que nous tenterons ci-dessous de suggérer, en présentant quelques résultats de nos enquêtes réalisées auprès de petits et moyens entrepreneurs congolais.

(8) T. Dzaka, M. Milandou, « Entrepreneurs de Brazzaville, cinq réussites singulières », in Y.-A. Faure, S. Ellis (éds.), *Entre-*

prises et entrepreneurs africains, Paris, Karthala, 1994.

Entrepreneurs et sorcellerie au Congo

Caractéristiques de l'échantillon

Notre échantillon comprend une cinquantaine d'entrepreneurs qui sont installés en majorité à Brazzaville et exercent leurs activités principalement dans le secteur des services — transports ville-campagne et transport urbain, bars, commerce général, hôtellerie, ramassage d'ordures en ville, cabinet de conseil, etc. —, mais aussi dans l'industrie — bâtiment et travaux publics, électrification urbaine, imprimerie, menuiserie, boulangerie, production de boissons gazeuses sous licence, manufacture d'emballages en matière plastique, fabrication de craies, industrie laitière et production de yaourts, fabrication de cahiers, etc.

Par ailleurs, notre échantillon a volontairement privilégié les entrepreneurs du secteur dit formel. En conséquence, les micro-entreprises qui évoluent principalement dans le secteur informel urbain ne représentent que près de 10 % des hommes d'affaires enquêtés. Cette prise de distance par rapport aux micro-entrepreneurs de l'informel se justifie en effet par un triple constat. D'une part, dans le cadre du Congo, ces micro-entrepreneurs sont concentrés dans les activités de survie, notamment dans la production de services, et, partant, l'induction d'effets multiplicateurs sur l'environnement socio-économique est modeste. D'autre part, les micro-entreprises qui en grande majorité ne présentent pas, comme le rappelle Marynczak, les caractéristiques « *d'entités entrepreneuriales* », c'est-à-dire des entités innovantes, dont la prise de décision est indépendante, la gestion de type rationnel ayant un objectif explicite de profit et de croissance (9), ne deviennent des PME qu'à titre exceptionnel, car l'objectif privilégié dans ces cas semble être l'autocréation d'emploi résultant de la montée spectaculaire du chômage — dont le taux dépasse actuellement 30 % de la population active au Congo. Enfin, les micro-entrepreneurs ont tendance à rechercher systématiquement une compensation à leurs insuffisances en capitaux et en compétences managériales dans le recours quasi exclusif aux pratiques magico-religieuses considérées par eux comme l'unique espoir d'une éventuelle réussite, ou la cause première d'une faillite de leurs affaires. En conséquence, au regard de notre problématique, cette catégorie de micro-entrepreneurs ne paraît pas devoir constituer une cible pertinente.

Au plan du statut juridique, les patrons de notre échantillon sont quasi totalement à la tête d'une entreprise individuelle, et très rarement à l'origine d'entreprises à forme sociétaire — à peine cinq

(9) A. Marynczak, « L'entrepreneur noir sud-africain : un cas atypique ? », *Afrique contemporaine*, n° 169, 1^{er} trim. 1994, Paris, La Documentation française, p. 43.

entreprises, soit 10 % du total. Nous verrons plus loin que les difficultés de passage de la première à la deuxième forme d'organisation ne sont pas souvent sans rapport avec l'influence de la sorcellerie sur les dirigeants. D'autre part, une relative diversité ethno-régionale caractérise les entrepreneurs de cet échantillon, même si ceux de la communauté bakongo représentent plus de la moitié de l'ensemble. Les autres entrepreneurs appartiennent notamment aux groupes téké, mbochi et kouyou.

Enfin, tous les entrepreneurs enquêtés revendiquent leur croyance dans la religion chrétienne, surtout catholique, mais reconnaissent aussi que le christianisme n'a pas éradiqué les croyances traditionnelles dans le phénomène de la sorcellerie, et que celle-ci conserve une certaine influence dans la société moderne. Il est évident que sur les liens éventuels entre leurs affaires et la sorcellerie, nos enquêtés se sont montrés, en général, très réservés, vraisemblablement en raison de la sensibilité du sujet. Nous nous sommes par conséquent contentés d'interpréter certaines réponses fragmentaires mais significatives, en liaison avec quelques faits marquants que nous avons observés dans les milieux de l'entreprise congolaise.

Vers un syncrétisme managérial ?

D'emblée, notre enquête révèle deux attitudes de la part des hommes d'affaires, qui indiquent des degrés différents de sensibilité vis-à-vis de la sorcellerie. Elles recourent en outre des domaines d'activités distincts. La première attitude est caractérisée par une forte prégnance du phénomène sorcellaire, tandis que la deuxième est marquée par une distance, au moins apparente, à cet égard.

Le premier cas concerne les hommes d'affaires évoluant notamment dans le domaine des services traditionnels qui ont été investis depuis des décennies par l'initiative privée domestique. Pour seul exemple, on peut citer le cas des commerçants-transporteurs qui, depuis la première génération datant de la période coloniale, ont joué un rôle déterminant dans le désenclavement ville-campagne et dans la propagation de rapports marchands dans le monde rural. Ces entrepreneurs, bien que largement imprégnés de culture traditionnelle, et faiblement dotés de connaissances en méthodes occidentales de management — leur formation scolaire dépasse rarement le niveau primaire —, font néanmoins preuve d'une rigueur remarquable dans la gestion empirique des affaires qu'ils traitent. Toutefois, la référence à la sorcellerie est fréquente pour expliquer leurs difficultés de gestion et « protéger » leur activité.

Ainsi, les pannes ou accidents qui peuvent émailler l'exploitation d'un camion sont attribués aux maléfices du *kindoki* sur la

personne dissidente de l'entrepreneur. Par ailleurs, pour ces entrepreneurs qui sont des acteurs privilégiés de la finance informelle via les tontines, la grande réticence à l'égard du système bancaire local s'explique aussi par la crainte de la sorcellerie, celle-ci étant d'autant plus probable du fait de la diversité des déposants anonymes dans une banque. De même, pour protéger leurs affaires des effets nocifs du *kindoki*, les commerçants-transporteurs déploient des procédés qui puisent souvent dans le syncrétisme. Il en est ainsi de l'affichage d'écriteaux, d'inspiration biblique ou non, au front de leurs véhicules, tels que : « Dieu merci », « Aide-toi, le ciel t'aidera », « Tant pis pour les jaloux ». Certains de ces hommes d'affaires nous ont confié qu'ils avaient parfois recours à l'usage des fétiches acquis en dehors des réseaux lignagers pour protéger leurs véhicules contre le risque du *kindoki*.

Le deuxième cas concerne les hommes d'affaires opérant dans les secteurs industriel et des services dits modernes, dans lesquels les entreprises privées congolaises sont de création récente puisque pour la majorité, elles n'ont démarré leurs activités qu'à compter des années 80.

En général, pour ces entreprises, les patrons ont un niveau de formation plus élevé — 50 % sont diplômés de l'enseignement supérieur — et emploient couramment les techniques modernes de management, y compris l'outil informatique. Interrogés sur l'impact éventuel de la sorcellerie dans la conduite de leurs affaires, ces patrons, sans pourtant récuser l'existence du phénomène, ont tous affirmé qu'ils n'accordent pas d'attention particulière à la sorcellerie. On ne peut néanmoins que s'interroger par l'assiduité manifeste de l'ensemble de ces entrepreneurs aux manifestations et pratiques religieuses relevant du christianisme. Ainsi, la présence d'une ou plusieurs bibles dans leurs bureaux est un trait général. Par ailleurs, tel patron nous a confié qu'en sa qualité de catholique fervent, il assiste à la messe tous les matins et la lecture des Saintes écritures avant et après le travail, ce qui lui permet d'avoir les idées bien en place. Enfin, tel autre patron également catholique nous a révélé que son action en faveur des œuvres de bienfaisance s'inscrit aussi dans une stratégie de protection contre les méfaits de la sorcellerie. En fait, en conservant à l'esprit l'ubiquité du phénomène de sorcellerie dans la société congolaise, on est tenté de penser que le point de vue de ce second patron est très largement partagé par ses pairs.

Au-delà des apparences strictement économiques que l'entreprise laisse voir, il convient ainsi de scruter la réalité sociologique pour déceler les passerelles pouvant exister entre d'une part les milieux d'affaires des petites et moyennes entreprises, et d'autre part la sorcellerie. Ces passerelles s'aperçoivent surtout au travers de certains comportements managériaux. A cet égard, les faits touchant spé-

cialement à la difficulté de transformer une entreprise individuelle en entreprise à forme sociétaire, à la gestion du personnel, ou encore aux délicates questions successorales, constituent autant de pistes d'investigation fructueuses.

Concernant d'abord la possibilité de passage de la forme individuelle à la forme sociétaire des PME, nos enquêtes conduisent au constat que la grande majorité des patrons sont opposés à cette mutation. En effet, la prédominance très marquée de la forme individuelle sur la forme sociétaire favorise une certaine confusion entre le patrimoine propre et celui de l'entreprise, via les transferts de ressources de l'établissement vers des affectations de nature domestique. Or, de tels transferts participent non seulement à la consolidation de l'autorité du chef d'entreprise dans son environnement professionnel, mais aussi au maintien du prestige social de l'entrepreneur au sein de son lignage. Ce qui explique, par exemple, ses interventions financières systématiques à l'occasion des funérailles d'un membre du lignage, même lorsque ce dernier est peu connu de lui. Au-delà de la simple générosité à l'égard de sa famille élargie, l'action de l'entrepreneur vise ici à lui assurer les bonnes grâces ou la « bénédiction » des ancêtres, et partant, une protection contre les méfaits de la sorcellerie intra-lignagère.

Par ailleurs, la collaboration avec un autre opérateur local peut être une occasion d'exposer ses affaires aux pouvoirs sorcellaires d'une autre famille lignagère, car toute alliance étant potentiellement génératrice de conflits entre associés, le risque est grand ici que la confrontation entre des pratiques sorcellaires d'origines différentes ne se traduise par la perte du contrôle de l'entrepreneur sur ses affaires. C'est entre autres pourquoi le partenariat inter-entreprises, lorsque son principe est admis, se réalise plus facilement entre un entrepreneur congolais et un partenaire étranger non africain : pour nombre de promoteurs congolais, cet étranger ne peut être porteur du « virus » de la sorcellerie en raison de son appartenance à un autre système de valeurs. En fait, il ressort d'autres études (10) que dans nombre de pays africains, dont l'Afrique du Sud également, les partenariats entre entreprises dirigées par des Noirs sont rares, y compris parmi les entreprises leaders structurées en conglomerats, ce qui constitue une limite à leur développement.

Concernant ensuite la délicate question de la succession, il faut au préalable rappeler quelques aspects dominants du legs culturel issu de la société traditionnelle au sujet de la notion de richesse. Celle-ci, abstraction faite du domaine foncier dans le strict cadre du clan voire du lignage, n'a jamais été appréhendée comme un « patrimoine » devant être transmis aux descendants. Ainsi, le chef

(10) Notamment A. Marynczak, *art. cit.*

du lignage, avec l'appui des mânes des ancêtres, est censé accumuler des biens au profit de sa communauté dans un contexte d'éternel recommencement, ce qui n'est pas sans rapport avec l'organisation fréquente de cérémonies tournées vers la consommation ostentatoire. Ainsi, chez les Bakongo, Balandier évoque l'organisation annuelle, en saison sèche, d'une fête dénommée *malaki* dont le principe fondamental est l'obligation de donner davantage qu'il n'a été reçu en semblable occasion, tant en biens consommés qu'en commodités et en divertissements (11). Autrement dit, dans un tel contexte, le droit à l'enrichissement individuel était presque ignoré, ce qui est évidemment antinomique à l'esprit l'entreprise. En conséquence, au titre des principales innovations dont il est porteur, l'entrepreneur local est aussi porteur de nouvelles représentations, dans la mesure où le fruit de son travail représente un patrimoine auquel il est personnellement attaché, et qui doit lui survivre. Dès lors, la question successorale devient une préoccupation managériale et s'inscrit dans les objectifs à moyen et long terme des dirigeants des PME, en vue d'assurer la transmission patrimoniale.

Bien que les patrons enquêtés affichent une grande discrétion sur leur conception de la transmission patrimoniale, nous avons relevé *in fine* qu'à ce niveau aussi la pression du sorcellaire se faisait sentir. En effet, si une tendance majoritaire se dégage parmi les dirigeants, qui consiste à préparer la transmission de leurs affaires au profit des enfants — d'où un investissement conséquent dans la formation managériale, parfois à l'étranger, du ou des fils présents — une analyse plus fine de la pratique en ce domaine semble néanmoins indiquer l'existence d'un risque non négligeable que la succession échappe en définitive, du moins partiellement, aux enfants de l'entrepreneur au profit de ses neveux. L'application des règles du droit moderne est en effet parfois compromise par les pesanteurs sociologiques : notamment pour les entrepreneurs appartenant aux groupes ethniques des régions du Sud du Congo, la tradition veut que la filiation qui règle la transmission de la parenté d'une génération à l'autre soit à dominante matrilineaire. Dans ces conditions, l'entrepreneur qui écarte ses neveux, et plus précisément les enfants de sa sœur, du droit de succession court le risque de déclencher de graves conflits dans sa famille lignagère. La résolution de tels conflits renvoie fréquemment à l'implication du pouvoir de la sorcellerie.

C'est probablement dans le cadre de la problématique de la question successorale qu'il convient d'interpréter les cérémonies spécifiques qui entourent souvent les funérailles des hommes d'affaires les plus prestigieux du pays. Ainsi, à l'occasion de ces cérémonies,

(11) Cf. G. Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, PUF, p. 348.

les membres de la famille élargie de l'entrepreneur défunt jettent, le long du parcours du cortège funèbre, des pièces de monnaie en prononçant des paroles incantatoires pour, disent-ils, assurer la pérennité des affaires après la succession. Par ailleurs, l'éclatement de groupes familiaux que l'on observe parfois dans l'économie congolaise après le décès du patron créateur procède bien souvent d'une succession mal négociée.

Concernant enfin la gestion du personnel, nous nous rangeons à l'avis d'Albagli (12) dont de nombreux écrits ont souligné les difficultés occasionnées par les procédures de recrutement familial au sein des entreprises. Toutefois, on doit se méfier d'un regard trop bref car habilement manié, le recrutement surdéterminé par la parenté, le village ou l'ethnie s'avère un moyen efficace de dynamiser le travail et une technique de résolution ou de prévention des conflits.

Dans ce dernier cas, la résolution des différends ne se traite pas au sein même de l'entreprise, mais dans d'autres sphères sociales qui sont précisément celles ayant déterminé le recrutement. L'autorité du chef d'entreprise peut bien dériver vers un paternalisme, qui par ailleurs semble courant en Asie, y compris au Japon, bien qu'il reste suspect en Occident. Dans le contexte congolais, la lecture d'une attitude de type paternaliste sera fondamentalement différente puisqu'il permet utilement de réinsérer certaines prérogatives du chef traditionnel dans la figure du responsable d'entreprise. Nous avons ainsi souligné plus haut que l'homme d'affaires qui réussit est soupçonné de sorcellerie, à preuve sa richesse, notamment dans sa famille étendue. Dès lors, en recrutant du personnel dans son groupe lignager, le patron peut aisément consolider son leadership sur la base du statut de sorcier que lui confèrent les membres de son lignage ; lequel statut suscite auprès de ceux-ci une crainte évidente, et partant, une obéissance presque sans bornes vis-à-vis du patron. Ce faisant, le chef d'entreprise dispose d'une source complémentaire de motivation du personnel — dévotion à l'entreprise, apport partiel du travail bénévole — en vue d'accroître la production voire la compétitivité de son entreprise.

Vu la grande confidentialité qui caractérise les rapports entre les milieux d'affaires et les pouvoirs de la sorcellerie en Afrique, ainsi que la rareté des travaux comparatifs sur ce thème, les résultats de nos enquêtes ne peuvent être que provisoires, en attendant des analyses plus fines découlant d'enquêtes plus exhaustives.

Notre étude est restée centrée sur la forme lignagère ou intraethnique de la sorcellerie, ce qui ne signifie nullement qu'il ne faille

(12) C. Albagli, « L'innovation socioculturelle comme stimulant entrepreneurial », Communication aux Troisièmes Journées

scientifiques du Réseau entrepreneurial de l'UREF, Cotonou, 31 mars-2 avril 1993, pp. 14-17.

pas aussi considérer aussi ses formes extra-ethniques, et la sorcellerie d'origine étrangère. Il semble que ces formes relèvent principalement de pratiques occultes fondées sur la notion de pacte, et qu'elles peuvent parfois comporter selon des modalités qui restent à étudier, des sacrifices humains en vue de la réussite de certains entrepreneurs.

Ces formes de sorcellerie, encore marginales il est vrai, semblent avoir été récemment introduites au Congo, notamment par les femmes commerçantes de nationalité congolaise qui effectuent des voyages d'affaires en Afrique de l'Ouest, vers Lomé, Cotonou, Lagos, pour l'approvisionnement de leurs stocks de marchandises revendues dans les grands marchés de Brazzaville et Pointe-Noire. Ainsi, l'une de ces commerçantes nous a révélé qu'à l'occasion d'un séjour à Lomé, l'une de ses collègues lui avait confié que, pour prospérer elle avait dû, à la demande d'un initiateur ouest-africain, « offrir son fils en sacrifice ».

Quoi qu'il en soit, les résultats de nos enquêtes corroborent les analyses de l'entrepreneuriat fondées sur l'immersion culturelle et qui soutiennent que *« l'entrepreneur est, non seulement extrêmement productif par ses fonctions économiques, mais aussi porteur d'un mode de codification des conduites, par la façon dont il parvient à faire accepter son rôle social comme une valeur reconnue, en concordance avec le système traditionnel. C'est lui qui entraînera, avec succès ou non, cette relecture du système de valeurs qui permet cette transmutation du sacré dans la sphère économique »*(13).

Théophile Dzaka, Michel Milandou
Université de Brazzaville

(13) *Ibid.*, p. 16.